

CUIRNET

NETTOYANT RENOVANT PROTECTEUR POUR OBJETS MOBILIERS ET SURFACES EN CUIR USAGES PROFESSIONNELS

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Pâte.
VISCOSITE BROOKFIELD	: 2130 Centipoises - Mobile 5 - Vitesse 100 tr/min à 25°C
ASPECT	: Couleur blanche
pH pur	: 6,35 environ
REACTION CHIMIQUE	: Neutre
ODEUR	: Cuir

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Ne contient pas de colorants, non teintant.
Enlève les taches et les dépôts qui ternissent les surfaces.
Assouplit et évite la déshydratation du cuir traité.
Apporte un effet imperméabilisant et antistatique qui protège les surfaces ainsi nettoyées.
Retarde l'incrustation des taches, gouttes d'eau et salissures diverses.
S'utilise pour l'entretien des mobiliers de bureau, sièges, canapés, objet garnitures en cuir, les selleries automobiles, les serviettes, portes documents,...

**RENOVANT
PROTECTEUR
SPECIAL
CUIR**

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Dépoussiérer les surfaces à traiter.
Eventuellement brosser si nécessaire dans le cas de dépôts de terre, aliments ou moisissures.
Avec un chiffon doux, étaler un peu de crème nettoyante.
Frotter aux endroits tachés ou particulièrement ternis.
Attendre quelques instant avant de lustrer pour rendre souplesse et brillance au cuir.

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.
NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.